

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°28614 en date du 17/07/2026, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, pour la modification n°1 du Règlement local de publicité (RLP) de la commune de Limoges, qui vise à modifier le règlement écrit du règlement local de publicité, notamment suite à un recours contentieux. Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Limoges Métropole, 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES. (Tél. : 05 55 10 66 85 ; courriel : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Michel BURGUET, Directeur des services techniques en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 6 juillet 2026.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

Limoges Métropole informe que l'enquête publique se déroulera du **lundi 7 septembre au lundi 21 septembre 2026** inclus soit pendant 15 jours consécutifs.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément à l'article R.153-8 du code de l'urbanisme et à l'article R.123-8 du code de l'environnement. Il comprend notamment : les actes administratifs inhérents à la procédure, la notice de présentation du projet, les avis des personnes publiques associées et des organismes consultés.

ACCÈS AU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :

- Dans les locaux de la mairie de Limoges situés au **31, avenue Baudin, 87000 LIMOGES, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00 ;**
- Au siège de Limoges Métropole (siège de l'enquête publique), situé au **19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Ce dossier sera également consultable sur **les sites internet de la commune de Limoges** (<https://www.limoges.fr>), **et de Limoges Métropole** (<https://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « les concertations citoyennes et enquêtes publiques »). Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Limoges Métropole.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Sur des registres tenus à la disposition du public, à la mairie de Limoges (locaux situés au 31, avenue Baudin, 87000 LIMOGES), et au siège de Limoges Métropole (19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES), aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES ;
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-rlp-limoges@limoges-metropole.fr. Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « les concertations citoyennes et enquêtes publiques »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public **au siège de Limoges Métropole le lundi 7 septembre 2026 de 9h00 à 12h00 et le lundi 21 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.**

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE

Adoption de la modification n°1 du Règlement local de publicité de Limoges par délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole.